

## Le permis de conduire électronique

Après un projet pilote en 2010, le permis de conduire électronique a été largement introduit en 2013. Depuis lors, les nouveaux conducteurs ne reçoivent plus un document en papier rose pour prouver leur aptitude à la conduite, mais une version en plastique de la taille d'une carte bancaire.

Une différence essentielle entre l'ancien et le nouveau permis de conduire ? La version papier n'a pas de date d'expiration, alors que le modèle de carte bancaire en a une. Ce dernier expire après 10 ans. Cette année, un grand nombre de permis de conduire électroniques expireront donc pour la première fois.

---

### Un conducteur averti en vaut deux

Que devez-vous faire lorsque votre permis de conduire électronique est sur le point d'expirer ? Il y a beaucoup de confusion à ce sujet.

Au départ, il vous incombait de vérifier la date d'expiration de votre permis de conduire et de le faire renouveler à temps par votre commune.

Mais... cette façon de faire a fait l'objet de nombreuses critiques. Lorsque votre carte d'identité expire, par exemple, vous recevez une lettre de notification des autorités. Alors pourquoi ne pourrait-il pas en être de même pour le permis de conduire électronique ?

Le ministre de la mobilité, Gilkinet, répond maintenant à cette critique et va finalement mettre au point un système permettant d'informer les automobilistes par lettre lorsque leur permis de conduire est sur le point d'expirer.

Cependant, il ressort d'une enquête effectuée auprès de quelques communes que ce système n'est pas en vigueur pour le moment. Toutefois, on s'attend à ce que les premières lettres partent dans le courant de l'année. Reste à savoir si cela sera effectivement le cas.

La vigilance reste donc le message. Vérifiez, surtout dans la période à venir, la date d'expiration de votre permis de conduire et n'attendez pas la lettre d'avertissement. En effet, vous courez le risque d'être sanctionné lorsque vous circulez avec un permis de conduire périmé.

---

### Adieu à un brin de nostalgie

Avez-vous encore une ancienne version papier de votre permis de conduire ? Sachez également que vous ne pourrez pas conserver ce document jusqu'à la fin des temps.

Par exemple, si le texte de votre permis de conduire n'est plus lisible ou si vous ne ressemblez plus à la photo figurant sur votre permis, vous serez obligé d'échanger votre permis de conduire papier contre le nouveau modèle de carte bancaire. Si vous ne le faites pas, vous risquez d'avoir des problèmes lors d'un contrôle de police.

Quoi qu'il en soit, le permis de conduire en papier ne sera plus valable à partir de 2033. D'ici là, chaque automobiliste devra posséder un permis de conduire électronique.

Questions ? Votre accountmanager est à votre service !

Cordialement  
Vos juristes Euromex



rechtsbijstand | protection juridique

Des juristes qui **écoutent**. Et **agissent**.

Generaal Lemanstraat 82-92 | B-2600 Berchem | T +32 3 451 44 00  
Rue E. Francqui 1 | B-1435 Mont-Saint-Guibert | T +32 10 80 01 60

Recourez cet e-mail à votre navigateur • Cette lettre d'information vous est envoyée car vous y êtes abonné. Vous n'êtes plus intéressé ? [Se désabonner](#).

